

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 06 mai 2019

Président : Christophe Menétrey, Syndic

Secrétaire : Anne-Marie Castella

Votants : 20

Scrutateur : **Jean-Marc Menoud**

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.40 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse Mesdames et Messieurs Sylviane, Yann et Ludovic Menoud, Mariette et Bernard Monney, Jérôme Python.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du PV.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. Le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
 - 2.1 comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2 rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3 approbation
3. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
4. Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs.
5. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2018

2.1 Comptes de fonctionnement et des investissements

Le Syndic donne lecture des comptes 2018 : les comptes de fonctionnement présentent

Charges :	Fr. 678'397.82
Produits :	Fr. 686'451.80
Excédents de produits :	Fr. 8'053.98

Au compte des investissements, dans l'Environnement	Fr. 10'548.20
Réalisation du PIEP Grangettes	Fr. 3'318.00
Analyses du site pollué « Les Pâquiers »	Fr. 7'230.20

Aucune question n'est formulée au sujet des comptes

2.2 rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Mme Christiane Bovet relève qu'en date du 29 avril 2019, la commission financière a vérifié les comptes annuels pour l'exercice 2018 et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision en présence de M. Christophe Menétréy, Syndic et de Mme Anne-Marie Castella, caissière.

Le contrôle a été effectué en procédant à l'analyse des pièces par sondage. Tous les documents ont été fournis. Toutes les explications demandées ont donné satisfaction.

La commission financière déclare que la comptabilité est exacte et tenue avec précision. Les comptes se soldent par un bénéfice de Fr. 8'053.98.

Elle remercie Mme Anne-Marie Castella pour son excellent travail et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 qui lui sont soumis.

2.3 approbation

Le Syndic remercie la commission financière, aucune autre remarque n'est formulée au sujet des comptes

Vote : L'assemblée approuve les comptes 2018 à l'unanimité, soit par 20 voix.

Le Syndic en donne décharge à la caissière.

3. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

M. Cédric Humair informe que chacun a pu prendre connaissance du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires ainsi que le barème de réduction publiés dans le bulletin communal, qui sont soumis à l'assemblée ; jusqu'à maintenant la commune ne dispose pas de règlement. Au vu de la nouvelle loi et du règlement sur la médecine dentaire scolaire, la commune est tenue d'élaborer un règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires avec barème de réduction. L'aide financière est fixée en fonction du revenu déterminant des parents, le pourcentage exprime la part à prendre en charge par les parents, la zone hachurée représente le 100% à la charge des parents.

Vote : L'assemblée approuve le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires par :

20 oui contre épreuve 0 abstention 0

4. Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs.

M. Marc Raboud informe que chacun a pu prendre connaissance du message et des statuts relatifs à l'adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, ainsi les délégués de l'Association d'épuration des eaux de l'AIMPGPS (Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et de la Paroisse de Sâles) et de l'AEGN (Glâne-Neirigue) ont décidé de se constituer en association conformément à la loi sur les communes, pour se constituer en bassin versant et former l'ABVGN.

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).

Aucune question n'est formulée.

Vote : L'assemblée accepte l'adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approuve les statuts y relatifs par :

19 oui contre épreuve 0 abstention 1

5. Divers

M. Le Syndic informe que le conseil communal va donner quelques informations concernant les transports scolaires - l'arrêt de bus et les trottoirs.

M. Cédric Humair informe, que d'entente avec les Conseils communaux de Le Châtelard et Massonnens, de passer à la ligne les transports scolaires dès la rentrée 2019 ; actuellement les élèves sont véhiculés dans les écoles avec le petit bus TPF d'un endroit à un autre. Du fait du développement des transports publics dans nos villages respectifs, on a la possibilité, dès la rentrée scolaire de passer à la ligne, c'est-à-dire les élèves ne seraient plus transportés par le petit bus, les élèves iraient prendre le bus à l'arrêt et rejoindraient l'école dans les villages respectifs avec le bus à la ligne.

Information et motivation – les coûts des transports scolaires pour le cercle scolaire pour le passage à la ligne, à partir de 2020 seraient de Fr. 83'000. --, la différence est le fait qu'à partir de 2020 les horaires des besoins complémentaires que l'on a par rapport aux horaires d'école seraient inclus dans les horaires TPF. Avec le passage à ligne, on passerait de Fr. 135'000. -- à Fr. 83'000. --, Il relève que tout c'est bien passé pour les autres communes qui ont déjà fait le passage à la ligne.

Afin d'assurer une certaine sécurité, le Conseil communal aimerait mettre en place et cherche des bénévoles pour effectuer la surveillance des enfants à l'arrêt de bus.

Les communes de Le Châtelard et Massonnens sont aussi entrain de mettre en place les arrêts de bus en ordre et sécurisés.

M. Marc Raboud informe que l'arrêt de bus et les trottoirs route de Massonnens ont été à l'enquête et le Conseil communal attend l'autorisation prochainement. A l'arrêt de bus, lorsque le bus est arrêté personne ne pourra dépasser, c'est à sens unique – l'aménagement est prévu pour la rentrée scolaire 2019 afin que les enfants puissent profiter du trottoir pour prendre le bus. Pour le tronçon depuis la fromagerie jusque chez M. Benoît Perroud, le Conseil communal va étudier le projet prochainement.

M. Le Syndic précise que le quai de chargement est sur la route de chaque côté – le bus est au milieu – personne ne dépasse - on doit répondre à la nouvelle loi pour les handicapés HLand - un passage piétons est prévu avant l'arrêt de bus.

M. Joël Castella demande pour les transports à la gym si les enfants vont aussi prendre le bus à la ligne ?

M. Cédric Humair répond oui, le but est de pouvoir adapter les horaires par rapport à la ligne pour la gym à Sorens, il y a aura un transport supplémentaire pour les élèves qui iront à la gym à Villorsonnens, de même que pour la piscine et la patinoire.

Mme Laure Castella demande s'il y a déjà une esquisse d'horaires d'école ?

M. Cédric Humair répond qu'il faudra adapter de quelques minutes les débuts des cours.

M. Le Syndic précise que les deux bus seront en même temps au même arrêt.

M. Cédric Humair informe que depuis Grangettes les élèves qui partiront pour le Châtelard à 7h.38 – arriveront à 7h.41 et l'école commencera à 7h.50 – pour le retour les enfants termineront l'école à 11h.25 - prendront le bus à 11h.32 et arriveront à 11h.35 à Grangettes. Tous les horaires ont été vérifiés – des séances ont eu lieu avec les TPF et les différentes communes. Il y aura 2 bus de plus.

M. Joël Castella relève que dans le projet du trottoir jusque vers chez M. Benoît Perroud, le mur vers chez M. Bernard Thorimbert est un passage délicat.

M. Le Syndic répond oui, c'est dans le projet de discussion – ce mur sera démolì – les places de parc devant sont prévues dans le jardin. L'Etude en vue de la mise à l'enquête sera entreprise avec le géomètre cette année et la réalisation en 2020.

M . Le Syndic souhaite au nom du Conseil adresser ses félicitations à Marc pour la naissance de la petite Milie.

Pour information, **M. Le Syndic** précise que les communes de Grangettes – Le Châtelard – Massonnens – Villorsonnens ont rendez-vous le 11 juin 2019 avec la DICS, Monsieur le Conseiller d'Etat Siggen – information sur les écoles – en fonction des classes et du nombre d'élèves – 8 classes obligatoires – actuellement 7 classes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tous les citoyens présents pour leur participation à cette assemblée et souhaite à tous une très belle année.

L'assemblée est clôt à 21h.15 suivie d'un apéritif.

Le Syndic

La Secrétaire